



LIGNY *infos*

n°36—février 2017

Bulletin d'information de la commune de Ligny-le-Châtel

Le mot du Maire

SOMMAIRE

Etat-Civil - ADMR - Infos diverses	p.2
Conseil Municipal	p.3
Communauté de Communes	p.4 et 5
Travaux et projets	p.6
La page des écoles	p.7
La bibliothèque et le camping	p.8
Urbanisme	p.9
Les associations	p.10 à 12

Lors de la cérémonie des vœux de la municipalité qui a eu lieu le 13 janvier dernier, j'ai eu l'occasion de faire état des travaux qui ont été réalisés en 2016 ainsi que les projets pour 2017. Ces opérations vous sont rappelées dans ce numéro. Toutefois l'année 2017 sera une année de grande incertitude.

Au niveau national, l'année 2017 est une année électorale importante par les élections présidentielles qui auront lieu le 23 avril et le 7 mai ainsi que les législatives le 11 juin et le 18 juin. Pour nos communes et collectivités territoriales, cela peut amener de nouvelles dispositions.

Au niveau local, la fusion des Communautés de Communes, voulue par l'Etat, engendrera de nombreux changements. En effet la nouvelle structure va devoir prendre de nouvelles compétences en charge. Pour les financer elle touchera dorénavant toute la fiscalité professionnelle qui était auparavant perçue par les communes et redonnera à ces communes ce dont elle n'a pas besoin. Pour Ligny-le-Châtel, cela représente un enjeu de 500 000 € soit un tiers du budget.

Il nous faut donc rester lucide et combatif pour continuer à se donner les moyens d'investir car c'est la seule solution qui, à la fois réponde à vos besoins, donne de l'attractivité à notre territoire et fasse travailler les entreprises de notre région. Et ce sans augmentation des taux communaux d'imposition, pour la 10^{ème} année consécutive.

Bonne lecture.

Au bouclage de ce numéro, nous apprenons la disparition de Madame Annie FRUALDO, décédée le samedi 11 février. Déléguée à la Communauté de Communes et au S.I.V.O.S., Annie était surtout adjointe - spéciale de Lordonnois, hameau auquel elle était très attachée. Éluée municipale depuis 2008, elle participait activement à l'organisation des fêtes cérémonies et rédigeait de nombreux articles pour le bulletin municipal.

Nous garderons d'elle le souvenir d'une personne très chaleureuse et avons une pensée sincère pour ses proches.

DATES À RETENIR

Février 2017	Samedi 25 février	Choucroute, soirée dansante "A.D.M.R" (Sdf Ligny)
Mars 2017	Samedi 11 mars	Repas du C.C.A.S.
Mai 2017	Dimanche 07 mai	Vide greniers du Comité des fêtes
	Samedi 27/dimanche 28 mai	Rencontre avec les Amis de Riol (à Ligny-le-Châtel)
JUIN 2017	Dimanche 11 juin	Kermesse des écoles (Ligny)
	Samedi 17 juin	Marche gourmande du Comité des fêtes
	Samedi 17/Dimanche 18 juin	Challenge B. MANTELET "A.S.S Foot" (Stade Pontigny)
	Samedi 24 juin	Méchoui des écoles (à Méré)

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 ● Fax 03.86.47.44.02 ● courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr
Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

ETAT-CIVIL 2016

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

NAISSANCES



CARDOSO Léana le 3 octobre
RICHARDOT Jade le 13 octobre
WRONA Bastien le 8 novembre
MOQUART Thomas, Vincent, Mathieu le 10 novembre

MARIAGES

PERROT Jean-Jacques et HUP Laurence le 16 septembre
BACILIERI Mickaël et LEROY Roseline le 17 décembre

DECES



CHARREAU William, René le 18 octobre
GALLIER Bernard le 28 octobre
DESBARRES Roland, Paul, Henri* le 30 octobre
DELMOTTE Madeleine ve FONDIMARE* le 31 octobre
FIENDRI Marguerite* le 13 novembre
SEGUINOT Gilberte ve THIBAUT* le 16 novembre
IOAN Régina, Maria vve GÜELL* le 19 novembre
TUPINIER Fernand, Marcel* le 13 décembre
ADONEL Suzanne, Marguerite ve BEAUFILS* le 14 décembre
LOUIN Luc, Bernard, Ernest, Marie le 12 décembre
FLEURY Simonne, Mauricette ve PAUTRÉ * le 22 décembre
* Maison de retraite

Toi + Moi + Eux...

L'INSEE a fait paraître les chiffres de la population légale 2014 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ligny-le-Châtel compte officiellement 1 321 habitants soit 2 de moins que l'année précédente.



L'Association d'Aide à Domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs :
la référence du service à la personne



La mission première de l'association est de favoriser le **maintien des personnes âgées à**

leur domicile, le plus longtemps possible. Elle est aussi d'aider et de soutenir les familles en difficultés passagères, soit après des hospitalisations, des événements familiaux particuliers ou des maladies ponctuelles. Elle est enfin d'apporter toute leur aide aux personnes qui en font la demande, quelque soit leur âge ou leur situation.

Une coordinatrice et une vingtaine de bénévoles sont à l'écoute des besoins de chacun et l'association dispose d'une quinzaine de salariées formées, disponibles et compétentes qui sont prêtes à assurer les tâches demandées.

Qui peut en profiter ? Tout public sans critère d'âge : Personnes seules ou en couple, avec ou sans enfant, en bonne santé ou pas, retraitées ou actives, autonomes ou dépendantes, personnes à mobilité réduite, personnes en sortie d'hospitalisation ou convalescentes.

Les avantages

- Devis gratuit et personnalisé
- Continuité du service en toutes circonstances
- Personnalisation des interventions
- Déduction fiscale de 50 %
- Financement approprié à votre situation
- Possibilité d'aides financières par divers organismes

Les services possibles

- ménage, entretien du linge, repassage
- aide à la personne : lever, toilette, habillage, prise des repas
- transport et accompagnement pour des rendez-vous, faire les courses ou des sorties de loisirs
- activités de loisirs : promenades, jeux...
- aide à la famille : garde d'enfants, soutien aux aidants
- téléassistance

CONTACTS

A Ligny : Annick Millot (03.86.47.57.93) et Pierre Chiapino (03.86.47.58.25)

Familles : Martial Massé (03.86.47.48.25) et Marlène Mocquot (03.86.47.49.95)

Téléassistance : Mireille Bonnet (03.86.47.47.44) et Jean Paoletta (03.86.42.42.40)

Maison des Services : Virginie Sénès (03.86.98.01.41) - Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le Châtel.
Permanences lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13 à 16 heures

2 nouvelles professionnelles de santé à Ligny !

Bérangère PINSON, ostéopathe originaire de Chablis, a intégré la Maison de Santé en novembre. Elle consulte du lundi au samedi. Vous pouvez la contacter au 07.70.11.56.66.

Vanessa DESJEUX, kinésithérapeute, exerce également à la Maison de Santé, depuis le 23 janvier. Vous la joindrez au 03.86.47.26.49

L'assistante sociale

Madame ASTESANO Angélique, Assistante Sociale de notre secteur, assure une permanence à la Mairie de Ligny-le-Châtel **tous les jeudis matin.**

Prendre rendez-vous en
téléphonant au
03.86.49.58.00.



AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Séance du 24 septembre

CONSEIL MUNICIPAL : Le Maire informe de la démission de M. MONNAUX à compter du 20 octobre.

URBANISME : Les élus modifient le taux de la taxe d'aménagement (de 20 % à 10 %) pour 3 parcelles à Lordonnois et une au bourg car elles sont constructibles et desservies par les réseaux. Une autre parcelle, oubliée en 2012, passe de 2% à 20%.

TRAVAUX

★ **Aménagement d'un mini-giratoire Porte de Varennes** : 3 entreprises ont répondu à la consultation : GCTP, Colas et Eiffage. Le Conseil retient comme l'offre la mieux disante celle de GCTP pour un montant de 24 300,61 € HT. Les travaux auront lieu début 2017.

★ **Travaux d'isolation dans les logements** : Le Conseil décide d'engager des travaux d'isolation des combles financés en grande partie par les Certificats d'Economie d'Énergie. Pour huit logements, le coût total s'élève à 11 191,32 € TTC mais le reste à charge pour la commune est de 3 361,91 €.

★ **Travaux au logement 3 grande rue** : le Conseil décide de lancer une consultation pour les prestations suivantes : changement de 3 fenêtres de la façade, aménagement de la cuisine, réfection de l'installation électrique et des papiers-peints.

★ **Plantations** : Le Conseil accepte le devis de l'O.N.F d'un montant de 3 371,19 € H.T. pour des travaux de plantations sur la parcelle située le long du bief, après le camping.

PERSONNEL

★ Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil confirme l'augmentation de la **durée hebdomadaire de 2 agents d'entretien des locaux** (de 11 h par semaine à 35 h et de 17 h 30 à 24 h 30).

★ Afin d'anticiper la saison prochaine, **le Conseil renouvelle dès maintenant le contrat de travail du régisseur du camping.**

★ Le Conseil a confié l'élaboration du document unique des risques au service prévention du Centre de Gestion et sollicite maintenant une demande de subvention de 2 000 € auprès du Fonds National de Prévention de la C.N.R.A.C.L.

SERVICE POSTAL

La Poste projette la fermeture du bureau de Poste au premier semestre 2017 et propose de le remplacer par une Agence Postale Communale. La commune recruterait une personne, fixerait le lieu et les heures d'ouverture. La Poste verserait une indemnité de 1 127 € par mois. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 6 décembre

FINANCES

★ Suite à la mise en concurrence de deux établissements dans le cadre du **contrat d'assurances** (assurances des biens, en responsabilité et en protection juridique) le Conseil retient la proposition de Groupama pour un montant de 10 605 € TTC

★ Le Conseil attribue **une subvention de 100 € à deux C.F.A.** (Champignelles 89 et Marzy 58) qui accueille chacun un élève de Ligny.

TRAVAUX

★ **Renforcement de la conduite d'eau potable et pose d'un poteau d'incendie aux Prés-du-Bois-d'en-Bas** (par le SIVU) : Ces travaux prévus depuis 2014 ont subi un surcoût de 20% dû à des difficultés techniques rencontrées. Le Conseil accepte de payer la facture totale de 19 668,18 € TTC.

★ **Transformation de l'ancienne école de Lordonnois en un logement** de 87 m² : Le montant prévisionnel de l'opération s'élève 210 000 € TTC. Le Conseil décide d'attendre l'élaboration du budget pour lancer ou non l'appel d'offres.

★ **Rénovation du logement 3 grande rue** : Suite à la consultation, le Conseil retient les propositions des entreprises Jeanjean (peinture – 11 230,89 € HT), Rollinat (électricité – 5 511,50 € HT) et Varennes Menuiserie (menuiserie – 7 444,00 € HT).

★ **Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (avec le Syndicat Départemental)** : Le Conseil décide de demander l'implantation d'une borne sur le parking du supermarché pour un coût de 12 000 € subventionné à 80 %.

PERSONNEL

Afin de faire face à l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire, le Conseil crée un poste permanent d'adjoint d'animation à 11 h/ semaine, un poste temporaire d'adjoint d'animation à 9 h/ semaine du 7 au 21 décembre 2016 et de recruter une personne en contrat aidé (20h par semaine subventionné à 65 %) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Etude de faisabilité pour la création d'un lotissement au lieu-dit « La Maladière »

Suite à notre sollicitation, le bureau d'études ECOMO (Auxerre), spécialisé dans ce type d'opérations, chiffre ce travail à 2 772 € TTC (étude des contraintes d'urbanisme, inventaire des réseaux, esquisses d'aménagement, estimation des travaux et la présentation en mairie). Le Conseil donne suite à cette proposition et de lancer l'étude de faisabilité.



AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extraits des dernières séances du Conseil Communautaire

Séance du 13 septembre 2016 à Beines

Vente de terrains dans la Zone d'activités des Violettes

Le conseil autorise la vente à la société civile d'exploitation viticole (SCEV) dénommée « DOMAINE SOUPÉ » ayant son siège à Chablis de la parcelle ZY 95 d'une contenance de 6 100 m² au prix de 20 € H.T. le mètre carré soit 146 400 € T.T.C.

Partage de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive dues pour la construction de la Maison de santé et la pharmacie de Ligny-le-Châtel

A Ligny-le-Châtel, la construction de la maison de santé, de la pharmacie et de 32 places de stationnement a fait l'objet d'un permis de construire unique accordé à la Communauté de Communes. Celle-ci a ensuite vendu une partie du terrain à la SCI *Inconjugable* représentée par le pharmacien et son épouse, qui y ont construit leur officine. Or la Communauté de communes, bénéficiaire du permis de construire, doit s'acquitter des différentes taxes liées à celui-ci pour un total de 17 901 € dont 5 269 € pour la pharmacie. Le conseil autorise le Maire à refacturer cette somme à la SCI *Inconjugable*.

Achat d'un véhicule pour les services techniques communautaires

Compte tenu de l'activité des services techniques et de la vétusté d'une partie du matériel roulant, le conseil autorise le Président à acquérir un nouveau véhicule de type MASTER DCI 110 ch pour un prix de 15 170,76 € H.T. auprès du garage Renault-SODIVA à Auxerre, qui a présenté l'offre la moins-disante.

Reprise en régie du centre de loisirs de Chablis suite à la dissolution de l'association APEJ prévue le 31 décembre 2016

La Communauté de Communes avait confié la gestion du centre de loisirs de Chablis à l'Association Planète Enfance et Jeunesse (APEJ). Or cette dernière a décidé sa dissolution au 31 décembre 2016. La Communauté doit donc reprendre la gestion du centre de loisirs en régie. Le conseil approuve la reprise en régie au 1er janvier 2017 et autorise le président à proposer ultérieurement la création des postes nécessaires.

Fixation du barème de la taxe de séjour pour l'année 2017

La commission tourisme a émis un avis favorable à un relèvement modéré du barème de la taxe de séjour qui doit intervenir avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante. Le Conseil approuve le barème suivant :

Hébergement	classement >	5*	4*	3*	2*	1*	0*
Hôtels, Résidences et Meublés de tourisme		0,90 €		0,70 €	0,45 €	0,35 €	0,30€
Villages de vacances		0,45 €			0,35 €		-
Aire de camping-cars et parkings touristiques (/ 24h)				0,35 €			
Camping, caravanage et hébergements de plein-air			0,40 €		0,20 €		

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'AGRANDIT

Au 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Commune du Pays Chablisien fusionne avec la Communauté entre Cure et Yonne, et devient la **Communauté de Commune Chablis Villages et Terroirs**. Elle comprend désormais 36 communes.

15 781 habitants répartis sur un territoire qui va de Carisey à Mailly-le-Château. Le siège social est fixé à Chablis. Le conseil Communautaire sera composé de 53 délégués communautaires dont 4 représentants de Ligny-le-Châtel.

L'harmonisation des compétences se fera dans les 2 prochaines années.

Algremont Bazarnes Beines Bérù Bessy-sur-Cure Carisey Chablis Chemilly-sur-Serein Chichée Courgis
*Deux Rivières** Fleys Fontenay-près-Chablis La Chapelle-Vaupelteigne Sichères-près-Aigremont,
 Lignorelles LIGNY-LE-CHÂTEL Lucy-sur-Cure Mailly-la-Ville Mailly-le-Château Maligny Méré
 Nitry Poilly-sur-Serein Pontigny Prégilbert Préhy Rouvray Saint-Cyr-les-Colons Sainte-Pallaye
 Sery Tracy-sur-Yonne Varennes Venouse Vermenton Villy

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Lors du conseil communautaire du 16 janvier, les conseillers ont été élus : Le Président et les vices Présidents

Président

M. Dominique CHARLOT
Maire-délégué d'Accolay

1^{er} Vice-Président

M. Patrick GENDRAUD
Maire de Chablis

2^{ème} Vice-Président

Finances
M. Etienne BOILEAU
Adjoint Chablis

3^{ème} Vice Président

Mme Jeannine JOUBLIN
Maire de Mailly-la-Ville

4^{ème} Vice Président

Tourisme et communication
Mme Marie-José VAILLANT
Adjointe Chablis

5^{ème} Vice Président

Travaux et assainissement
M. Raymond DEGRYSE
Maire de Venouse

6^{ème} Vice-Président

**Extrascolaire, périscolaire
et transports**
Mme Hélène COMOY
Adjointe Poilly-sur-Serein

7^{ème} Vice-Président

**Petite enfance, école de musique
et vie associative**
M. Jean-Dominique FRANCK
Adjoint Vermenton

8^{ème} Vice Présidente

**Aménagement du territoire
Economie et Numérique**
Mme Colette LERMAN
Maire de Cravant Accolay

9^{ème} Vice Président

Santé et vie Sociale
Mme Chantal ROYER
Maire de Ligny-le-Château

10^{ème} Vice Président

Gestion des déchets
M. Jean MICHAUT
Maire de Beines



RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE

Julie ISMAEL Animatrice du RAM interviendra dans notre commune, dans les locaux de l'ancienne école maternelle

le Mardi 21 février pour un PARCOURS DE MOTRICITE ainsi que
le Mardi 28 février pour un EVEIL MUSICAL de 9h à 11h30.

ISMAEL JULIE Animatrice du RAM CCCVT Antennes Chablis- Pontigny
06.74.52.25.45/03.86.42.06.99

Contacts de la Communauté de Communes

Secrétariat/Comptabilité	Mme Marielle PISCERI	03.86.47.52.07
Environnement/Déchets	M. Marc-Olivier LINGET	03.86.19.92.42
Ecole de Musique/Danse (Antenne de Pontigny)	M. Jean DE WEVER	03.86.31.65.56
Relais Assistantes Maternelles	Mme Julie ISMAEL	06.74.52.25.45
Crèche "Les petits sereins" (Pontigny)	Mme Adeline MEURTELOS	03.86.47.53.46
Maison de l'enfant (Pontigny)	M. Roger TONNERRE	03.86.47.86.12
Office de Tourisme (Pontigny)		03.86.41.40.75

Horaires des déchetteries

	Chablis	Maligny
Lundi	13h30 - 17h	8h30 - 12h
Mardi	13h30 - 17h	8h30 - 12h
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 17h
Judi	8h30 - 12h	13h30 - 17h
Vendredi	8h30 - 12h 13h30 - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h 13h30 - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h

TRAVAUX

TERMINÉS

Terrain multisports :

Les travaux ont été réalisés entre septembre et novembre. L'équipement doté d'un éclairage à minuterie permettant une utilisation hivernale est opérationnel depuis début décembre. Nous rappelons que grâce aux 80% de subventions, le coût final pour la commune s'élève à seulement 18 192 €.



Secrétariat de mairie : L'aménagement de la salle de Justice de Paix est terminé depuis début octobre. Les secrétaires vous accueillent dans des bureaux individuels et fonctionnels. L'accès se fait par le parvis sauf pour les personnes à mobilité réduite qui continuent à utiliser l'entrée située sur le côté.

Ces travaux, subventionnés à 30 % par le Département, représentent un coût de **11 245 €** pour la commune.

Isolation logements :

Le Conseil a lancé une opération de travaux d'isolation dans plusieurs logements communaux. Ces travaux ont bénéficié des Certificats d'Economie d'Énergie, dispositif qui octroie des " points " en fonction de la nature des travaux et des revenus du foyer occupant, ces points étant rachetés par les distributeurs d'énergie (TOTAL, EDF...). Ainsi pour les foyers les plus modestes, les travaux sont financés en quasi-totalité. L'entreprise qui réalise ces travaux se charge également de revendre les Certificats d'Economie d'Énergie. La commune n'a ainsi que le solde à régler. Ainsi pour les 7 logements concernés, le coût des travaux s'élève à 10 526 € TTC mais la commune ne paie que 2 645 €.

EN COURS

Logement 3 grande rue (au-dessus de l'ADMR)

la commune a engagé des travaux dans ce logement de 95 m² :

- La réfection complète de l'installation électrique
- Le changement des 3 fenêtres situées coté rue et qui étaient encore en simple vitrage
- La remise en peinture des murs et plafonds

Par ailleurs, la cloison située entre la cuisine et la salle à manger a été abattue à mi-hauteur pour créer un espace convivial et moderne. L'ensemble des travaux représente un coût de 29 000 TTC soit l'équivalent de 5 ans de loyers. Ces travaux devraient se terminer très prochainement.



PROJET LOTISSEMENT "LA MALADIÈRE"

Le projet, qui se situe entre la rue de l'Étang de la Reine et la route de Chéu, consisterait à aménager, en plusieurs phases, une surface de presque 15 000 m² pour y viabiliser entre 10 et 15 terrains. La vente des terrains (estimée à 35 -40€ /m²) paierait le coût des travaux. Ce projet permettrait de répondre à la demande actuelle de terrains à construire sur la commune.

Le Conseil Municipal a mandaté le bureau d'études ECMO (Auxerre) spécialisé dans ce type d'opération pour réaliser une étude de faisabilité comprenant : l'étude des différentes contraintes d'urbanisme, l'inventaire des réseaux, des esquisses d'aménagement, l'estimation des travaux et la présentation en mairie.





Ecole Primaire - 10 rue Guy Dupas
89 144 Ligny le Châtel
Tel : 09.64.12.51.77. - Fax : 09.70.29.79.29.
Email : 0890887f@ac-dijon.fr



Spectacles de Noël présentés le 9 décembre
2016 (salle des fêtes de Ligny) et
le 16 décembre 2016
(salle des fêtes de Varennes).



Visite de l'abbaye Saint Germain à Auxerre.



Passage du Père Noël dans l'école des petits



Intervention d'une conteuse



Classe de neige - CM2 - Morzine - Du 22 au 27 janvier 2017.



LA BIBLIOTHÈQUE ET LE CAMPING

Bibliothèque Municipale

Bandes dessinées Romans *Biographies* *Magazines* *Essais*

Dans le cadre de l'activité **1,2,3, albums**, le lundi 20 février, l'animatrice de la maison de retraite vient à la bibliothèque présenter les albums aux enfants du centre aéré de Pontigny et aux personnes âgées.

L'après-midi se terminera par un goûter.

Nous vous rappelons que la bibliothèque vous propose des livres (romans, documentaires, BD...) à emprunter mais également des magazines et des revues à lire sur place, le tout pour une adhésion annuelle de 5 euros

Horaires d'ouverture

Lundi	17 h à 19 h
Mercredi	14 h 30 à 16 h 30
Vendredi	17 h à 19 h



Camping de la Noue Marrou

Cette année encore, Nicolas reviendra pour vous accueillir dans notre camping municipal du 1^{er} mai au 30 septembre.



Que suis-je ?

Cet objet actuellement déposé dans le Bief est :

- 1) La roue d'un tracteur tombé dans le Serein il y a 60 ans et retrouvé récemment ?
- 2) La turbine de l'ancienne usine hydroélectrique du Routoir ?
- 3) Un morceau de moteur d'un avion de la seconde guerre mondiale ?



Réponse 2 : Il s'agit de la turbine qui produisait l'électricité dès 1894 pour alimenter le réseau d'éclairage public puis les maisons.

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat pour répondre à toutes les questions sur le **LOGEMENT**.

Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute indépendance.

- **LE DROIT DE LA LOCATION** (bail, loyer, état des lieux, charges, impayés...)
- **L'ACCESSION A LA PROPRIETE ET LES FINANCEMENTS IMMOBILIERS** (promesses de ventes, diagnostics obligatoire, possibilité d'études financières et d'estimations des aides au logement...)
- **LES CONTRATS ET LES ASSURANCES** (habitation, construction, ventes, prêts...)
- **L'AMELIORATION ET LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT** (aides, prêts...)
- **IMPOTS ET FISCALITE DE L'IMMOBILIER** (crédits d'impôts, TVA, taxes...)
- **LES RELATIONS DE VOISINAGE** (mitoyenneté, servitudes, troubles...)
- **LA COPROPRIETE** (assemblées générales, charges, syndic...)
- **LE DROIT DE L'URBANISME** (permis de construire, déclaration préalable, PLU...)
- **LES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS** (notaires, agents immobiliers, architectes, constructeurs, établissements prêteurs...)



Permanences de l'ADIL

17 février 2017
21 avril 2017
16 juin 2017
20 octobre 2017
15 décembre 2017

**03 86 72 16 16 - www.adil89.org
contact@adil89.org**

**AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR
LE LOGEMENT DE L'YONNE**

URBANISME

Esprit général

Parce que l'identité d'un village se révèle par l'harmonie des bâtiments qui le composent, il convient de préserver cette harmonie en respectant certaines règles. Ces règles qui peuvent apparaître comme des contraintes sont aussi un outil pour valoriser votre bien et l'environnement dans lequel il se situe.

Le but n'est pas de transformer notre village en musée, de devenir "l'un des plus beaux villages de France" ou de vouloir ressembler à Noyers-sur-Serein mais de respecter les usages traditionnels de construction pour donner un certain cachet aux maisons, et du coup au village.

La commune a également porté et porte toujours ses efforts pour embellir les rues et les places : enfouissement des lignes électriques, pose de lanternes d'éclairage public, fleurissement et décoration de Noël. Les efforts de tous améliorent le cadre de vie et font qu'on prend plaisir à vivre dans notre commune.



Réglementation

Toute intervention qui modifie l'aspect extérieur de votre maison (ou tout autre bâtiment) doit faire l'objet d'une demande en mairie : pose d'une fenêtre de toit, agrandissement d'une ouverture, réfection de la toiture avec changement des tuiles... Il en est de même si vous changez la destination d'un bâtiment (commerce transformé en habitation par exemple).

Cette formalité (déclaration préalable, permis de construire) vous permettra de savoir si les travaux que vous envisagez de réaliser sont autorisés par le plan local d'urbanisme, le plan de prévention des risques...

Par ailleurs, à proximité de l'église (500 m) et si il y a co-visibilité avec ce monument historique, l'Architecte des Bâtiments de France donne son avis et peut émettre des recommandations voire des prescriptions (voir ci-dessous).

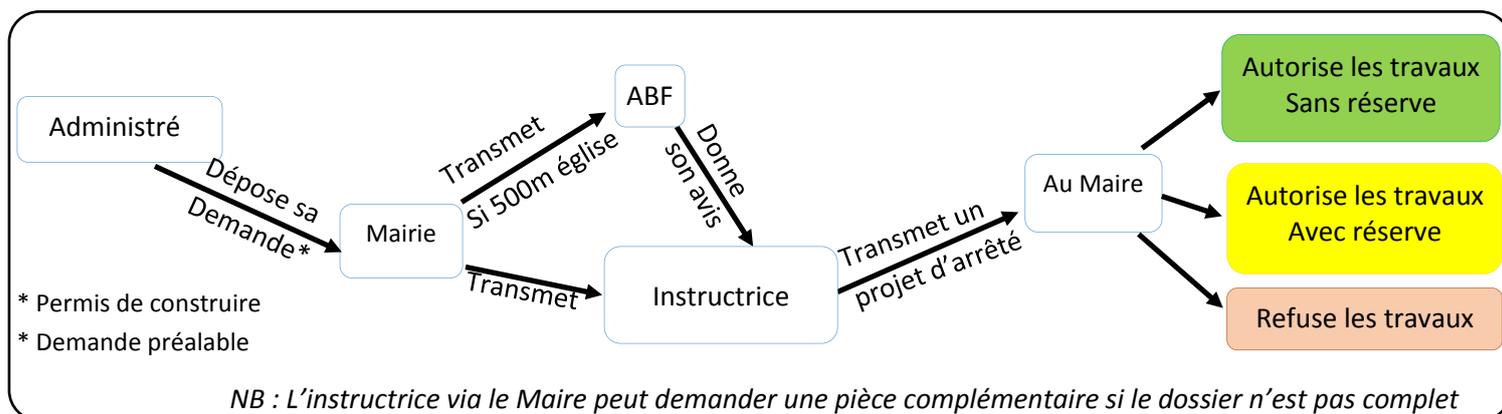
Faire cette démarche avant de signer quelque devis ou d'engager des travaux, vous évitera de devoir régulariser une situation qui parfois ne peut pas l'être.

Vous envisagez des travaux : renseignez vous en Mairie !

Nos services sont là pour vous accompagner.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

n'hésitez pas à prendre contact avec l'Architecte des Bâtiments de France ou son collaborateur qui supervise notre commune, M. Champmartin à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Maison de l'Arquebuse BP 52 - 89010 AUXERRE CEDEX Tél. 03.86.52.38.84 - Fax 03.86.52.87.62



Financements

Pour obtenir des informations concernant les aides financières possibles dans le cadre d'un achat, des travaux, de réparations, etc., vous pouvez vous adresser aux organismes suivants :

- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat : www.anah.fr
- Comité Interprofessionnel du Logement : www.cilyonne.com
- Agence Départementale d'Information sur le Logement : www.adil.org/89/
- ADEME : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet>





Judo Club de Ligny-le-Châtel

sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/.../Judoclub-Ligny-le-Chatel>
Sur le site : judoclub-ligny.clubeo.com



ça bouge au judo club

Dès le début de la saison, les jeunes judokas ont participé à des stages (à Migennes) et des compétitions : trois jeunes ont ainsi pris part à l'Open international de Sens, le 24 septembre et ont par ailleurs participé à la coupe de Bourgogne-Franche-Comté, le 9 octobre, à Besançon, obtenant une très bonne place chacun dans leur catégorie.

Félicitations à Florian, Akim et Brahim.

Le 20 Octobre 2016, lors de la 10^{ème} soirée du *Fairplay et de l'esprit sportif 89* organisée par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) de l'Yonne, le Président de notre club s'est vu remettre par le Comité, la récompense pour la catégorie : **Club Action Collective**. C'est l'occasion pour M. Franck Charrier de renouveler ses remerciements à tous les bénévoles qui œuvrent lors des différentes manifestations organisées

Fête de Noël :

Mardi 13 décembre, les judokas et leurs familles se sont réunis à la salle des fêtes autour de leur professeur Philippe Thomas et des membres du bureau. Philippe a présenté son diaporama sur le Japon réalisé pendant son stage de 15 jours en novembre. A l'occasion de cette soirée, les enfants se sont vu remettre un porte-bonheur venu directement du Japon..



De l'action dès le début de l'année 2017 :



Samedi 14 janvier, après une séance de Taïso ouverte à tous, le matin, le club accueillait le comité de judo de l'Yonne qui organisait ses vœux : au programme de l'après midi un entraînement collectif en présence des Judokas haut-gradés de l'Yonne, démonstration de kata et combats de **judokas ceintures noires toute catégorie.**

Les membres du comité Directeur, le Président, l'éducateur sportif Philippe Thomas vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

PETANQUE LOISIRS VALLEE DU SEREIN

L'association Pétanque Loisirs vallée du Serein a connu une année 2016 faste : son effectif compte désormais 66 adhérents, ses finances sont saines, la fréquentation des concours tourne autour de la cinquantaine d'équipes et, du point de vue sportif, le club s'est distingué par des victoires et des qualifications.

Pour 2017, outre le calendrier (voir ci-dessous), des travaux visant à améliorer la bonne marche du club et l'accueil des visiteurs sont prévus, en partenariat avec la commune de Ligny, notamment l'installation de l'eau courante, autre chantier de cette nouvelle année concerne la recherche de sponsors.

Le calendrier 2017 :

Samedi 6 mai, à Ligny, à 13 h 30, préparation du championnat départemental triplettes

mercredi 17 mai, à 8 heures, championnat départemental vétérans en triplettes

samedi 10 juin, à Ligny, à 13 h 30, Trophée Pierre Gouley en doublettes

vendredi 16 juin, à Ligny, à 19 heures, concours semi-nocturne en doublettes

vendredi 7 juillet, à Ligny, à 19 heures, concours semi-nocturne en doublettes

samedi 19 août à Ligny, à 14 heures, concours doublettes

samedi 9 septembre, à Ligny, à 14 heures, concours doublettes mixtes.

Contact. Jean-Luc Prot, Tél. 06.29.28.05.12 ; face book : pétanque Ligny.





Danse Country

Le club HIGHWAY 6 de Monéteau vous donne rendez-vous pour son cours de danse country à Ligny-le-Châtel tous les jeudis de 19h à 20h à la salle des fêtes de Ligny.

la Présidente Jannick CHAMPEAUX au 06.11.20.90.01

CLUB DE L'AMITIE

Après et malgré le départ de la présidente, Mme Christine Monnaux, le club de l'amitié de Ligny-le-Châtel continue ses activités, dans la joie et la bonne humeur tous les jeudis de 14h à 18h, à la salle des Fêtes.

Au programme : jeux de cartes et de société, atelier de patchwork, d'origami, de loisirs créatifs... à chacun son activités selon ses goûts et ses envies, toujours dans une ambiance conviviale.

Tout au long de l'année des sorties d'une journée sont organisées, deux repas dans un restaurant du village (un au printemps et un pour fêter la fin d'année).

La cotisation annuelle s'élève à 17€ avec un goûter offert tous les jeudis.

Alors venez nous rejoindre sans plus attendre... c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Mme Odette PERRET, Trésorière - ☎03.86.47.48.32



Le Comité de Jumelage

Le jumelage Ligny-Riol fête cette année ses 25 ans.

Nous serons heureux d'accueillir nos amis de Riol le dernier week-end de Mai et à cette occasion nous invitons tous les linéens à nous rejoindre et partager de très bons moments de convivialités et d'amitié.



Comité des fêtes

Le comité des fêtes, grâce à ses bénévoles et sous la présidence de Mme Monique FOURNIER, anime le village tout au long de l'année.

Le dimanche 18 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, le comité avait organisé son vide-greniers d'automne, le long du bief mais la pluie a découragé les exposants. A 10h tout le monde était rentré.

En novembre, c'est un loto qui a attiré un public nombreux à la salle des fêtes.

Enfin, pour les fêtes de fin d'année, les bénévoles ont décoré le parvis de l'église ainsi que le rond-point de la Noue-Marrou. Malheureusement, des voleurs sans scrupule ont sévi, encore une fois...

Le 18 décembre, le Père-Noël est venu rendre visite aux enfants lors du goûter.

De nombreuses animations vous sont proposées en 2017 : loto le 19 février, vide-greniers en mai, marche gourmande en juin...

Théâtre enfants

L'atelier théâtre enfants de Ligny est au complet avec 18 inscrits de 6 à 13 ans. Les petits comédiens se réunissent chaque semaine afin de préparer un spectacle prévu en fin d'année scolaire.

Cette année, ce sera une pièce policière : "Qui a volé les couleurs bleu, jaune et rouge ?". Les répétitions se déroulent dans la bonne humeur avec un très bon esprit de groupe malgré les différences d'âge. Les grands aident les petits à se discipliner dans le travail et les petits apportent fantaisie et dynamisme.

Un grand merci aussi aux parents qui font en sorte qu'il y ait le moins d'absences possibles et qui veillent à ce que les textes soient appris.

LES AMIS DU PATRIMOINE

Le bel été 2016 a attiré des touristes venant de divers pays européens comme l'Irlande, la Belgique, le Danemark... qui ont pu profiter de la visite de notre église maintenue ouverte et accueillante par les dames de l'association, 1 100 visiteurs ont découvert ce magnifique monument si particulier.

L'association envisage de restaurer une pompe à bras. Les travaux d'aménagement du Routoir seront effectués par le propriétaire des lieux. Le fleurissement des lavoirs aura bien lieu malgré les dégradations subies en 2016.

Deux expositions de tableaux sont prévues pendant l'ouverture de l'église.

La randonnée aura lieu le Dimanche 2 juillet.

L'association est à la recherche de bénévoles, si vous avez un peu de temps n'hésitez pas à nous rejoindre.



3 nouveaux services à Ligny-le-Châtel

Poli TAXIS 89

Installé dans notre commune depuis quelques mois comme taxi conventionné par la Sécurité sociale, Monsieur Pierre Jovignot vous informe qu'il dispose maintenant d'un véhicule de 7 places. Il propose à la population de Ligny-le-Châtel et des alentours des sorties en covoiturage : marché de Saint Florentin, sorties loisirs à Auxerre, Chablis ou Tonnerre. Il informera la population de manifestations et recevra les inscriptions par téléphone. Ces sorties groupées permettent des tarifs concurrentiels.

Poli TAXIS 89- 07.88.97.07.96



L'ALLIANCE DU FOURNIL

Depuis le 6 décembre, la boulangerie pâtisserie de Pontigny a ouvert un dépôt sur notre commune au 10 Grande Rue.

Horaires d'ouverture:

Du Mardi au Samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h

Le Dimanche de 7h à 13h

03.86.46.70.32



Faites appel à votre boulanger pâtissier, pour tous vos événements Mariage, Baptême, Communion, fête privée...

Maison d'Hôtes « Marguerite de Bourgogne »

Située en plein cœur du village, au bord du Bief, cette demeure fut habitée au XIIIème siècle par Marguerite de Bourgogne, fondatrice de l'Hôtel Dieu de Tonnerre.

Les actuels propriétaires, M. et Mme Durup-Colinot, ont transformé une partie du bâtiment en maison d'hôtes

Dans une partie mitoyenne de 50 m² de plain pied, la maison d'hôtes est composée d'une grande chambre de 25 m² et d'une salle d'eau attenante, le tout vue sur l'eau et le parc. La cuisine aménagée et entièrement équipée donne sur une cour fleurie et calme où vous trouverez un ensemble de jardin et barbecue pour les beaux jours.

Vous disposerez d'une place de stationnement et un kit bébé si besoin.

Location possible à la semaine ou au weekend, d'avril à octobre.

Prix variant suivant la saison (incluant linge de maison, draps et ménage) taxes de séjour en sus.

Maison non fumeur et animaux non acceptés.

Contact : Stéphanie Durup Colinot au 06.81.27.08.32

Mail : durup.stephanie@gmail.com

Adresse : Maison d'Hôtes Marguerite de Bourgogne - 3 rue reine de Sicile - 89 144 Ligny le Châtel

